

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1970/PCG prescrivant interdiction de se présenter à une session de permis de conduire

n° 1970/PCG

Ministère
PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
31 décembre 1969

Numéro JO
n° 1 du 10/01/1969

Date du numéro
10 janvier 1969

TEXTE INTÉGRAL

IL est interdit de se présenter à une session de permis de conduire avant une durée de : Un mois au sieur Ali Bœuh Assoueh, Somali Issa Ourweine, né en 1946 à Djibouti, fils de Bœuh Assoueh et de Fatma Ahmed demeurant quartier 6 à Djibouti, en vue de l'obtention des permis de conduire toutes catégories; Deux mois au sieur Houssein Hirab Dembil, Somali Odagob, né en 1923 à Ali-Sabieh, fils de Hirab Dembil et de Fatma Ragueh, demeurant quartier 6, avenue du Stade, à Djibouti, en vue de l'obtention des permis de conduire toutes catégories. Trois mois au sieur Sayeh Saleh Ali Kassim, Arabe Chami, né en 1940 à Djibouti, fils de Saleh Ali et de Ougasso Moussa demeurant quartier 1, boulevard 3, maison 36 à Djibouti, en vue de l'obtention des permis de conduire A et A 1. Trois mois au sieur Hassan Ahmed Wabar, Somali Issa Mamassan, né en 1947 à Djibouti, fils de Ahmed Wabar et de Halimo Cherdi, demeurant quartier 4, rue des Issas à Djibouti, en vue de l'obtention des permis de conduire toutes catégories; Trois mois au sieur Saïd Saban Bogoreh, Somali Issa Fourlaba, né le 14 janvier 1946 à Djibouti, fils de Saban Bogoreh et de Ardo Saad, demeurant quartier 6, rue 49, maison 7 à Djibouti, en vue de l'obtention des permis de conduire toutes catégories. Trois mois au sieur Abdoulrhaman Nagachi Mohamed, Ethiopien, né en 1920 à Asmara (Ethiopie), fils de Nagachi Mohamed et de Mariam Mohamed, demeurant quartier 2, avenue 2, maison 12 à Djibouti en vue de l'obtention des permis de conduire toutes catégories ; Trois mois au sieur Abdoukader Abdi Doualeh, Somali Gadabourcy, né le 2 février 1947 à Djibouti, fils de Abdi Doualen et de Mariam Hadi, demeurant quartier 3, avenue 26, maison 1 à Djibouti, en vue de l'obtention des permis de conduire toutes catégories. Trois mois au sieur Moussa Walieh Boreh, Somali Issa Ourouéné, né en 1947 à Goubetto, fils de Walien Boreh et de Rago Ali, demeurant quartier 6, rue 36 à Djibouti, en vue de l'obtention des permis de conduire toutes catégories ; Trois mois au sieur Daher Farah Bogoreh, Somali Issa Mamassan, né en 1940 à Midgan (Ali-Sabieh), fils de Farah Bogoreh et de Kaha Karieh, demeurant quartier 6, rue 51, maison 28 à Djibouti, en vue de l'obtention des permis de conduire toutes catégories : Trois mois au sieur Obsié Roblé Houssein, Somali Issa Odagob, né en 1920 à Djibouti, fils de Roblé Houssein et de Guello Waiss, demeurant quartier 6, rue 29, maison 14 à Djibouti, en vue de l'obtention des permis de conduire toutes catégories; Trois mois au sieur Mahamoud Goudi Oubèche, Somali Issa Mamassan, né en 1931 à Djibouti, fils de Goudi Oubèche et de Kaha Egueh, demeurant quartier 5, rue 21 à Djibouti, en vue de l'obtention du permis de conduire de toutes catégories. Trois mois au sieur Omar Hoche Doudoub, Somali Issa Walaldon, né en 1947 à Grand Barra, fils de Hoche Doudoub et de Assey Bareh, demeurant quartier 6, place des Chameaux, maison 15 Djibouti, en vue de l'obtention du permis de conduire D; Trois mois au sieur Abdou Elmi Moussa, Somali Issa Saad Moussa, né en 1948 à Mouloud (Dikhil), fils de Elmi Moussa et de Barisso Galab, demeurant à la caserne de la Garde Territoriale à Djibouti, en vue de l'obtention du permis de conduire Six mois au sieur Mustapha Hassan Meraneh, Somali Issa Ourouéné, né en 1945 à Dikhil, fils de Hassan Meraneh et de Neima Abdou, demeurant quartier 4 boulevard 14, maison 10 à Djibouti, en vue de l'obtention des permis de conduire toutes catégories ; Six mois au sieur Yassin Wais Abanenh, Somali Issa Mamassan, né en 1928 à Djibouti, fils de Wais Abanenh et de Ambaro Dirieh, demeurant quartier 4, boulevard 3, maison 53 à Djibouti, en vue

de l'obtention des permis de conduire categories : Six mois au sieur Hamadou Mohamed Houssein, Aïfar Lebne, né en 1938 à Aloita (Dikhil), fils de Monamed roussein et de Moumina Hamadou, demeurant à Dikhil, en vue de l'obtention des permis de conduire toutes catégories; Six mois au sieur Ali Angado Houmed, Afar Badoitamela, né en 1941 à Dälhai (Obock), fils de Angado Houmed et d'Angado Yaya, demeurant quartier 2, avenue 8, maison 17 : Djibouti. en vue de l'obtention du permis de conduire «C »; . Six mois au sieur Ali Obsieh Egueh, Somali Issack Abar Aw'I, né en 1927 à Djibouti, fils de Obsieh Egueh et de Aoud Ibrahim. demeurant quartier 7, à Djibouti, en vue de l'obtention du permis de conduire catégorie «D»; Six mois au sieur Hassan Andouleh Warfa, Somali Gadabourcy, né én 1929 à Zeila (République Somalie), fils de Andouleh Warfa et dé Aïllouoh Obsieh, demeurant quartier 6, rue des Issas,. n° 164 à Djibouti, en vue de obtention du permis de conduire D » ; Un an au sieur Moukara Yaya Abdou, Arabe Ibi, né le 15 octobre 1951 à Djibouti, fils de Yaya Abdou et de Amoune Ahmed, demeurant quartier 2, avenue 8, maison 23 à Djibouti, en vue de l'obtention des permis de conduire toutes catégories (à compter du 15 octobre 1969) ;. Un an au sieur Mohamed Ahmed Mohamed, Somali Toumal, né en 1945 à Djibouti, fils de Ahme Mohamed et de Addar Ismaël, demeurant avenue du Stade Djibouti l'obtention des permis de conduire toutes catégories ; Trois ans au sieur Elmi Ali Sougal, S5omali Issa Orone, ne en 1941 à Ambouli, fils de Ali Sougal et de Mouslimo Ali, demeurant quartier 7, carré 1, maison 105 à Djibouti, en vue de l'obtention des permis de conduire toutes catégories ; Quatre ans au sieur Abdou Ali Said, Arabe Niaktari, ne en 1948 à Djibouti, fils de Ali Saïd et de Mesk Chamssan, demeurant auartier 2 à Djibouti, en vue de l'obtention des permis de conduire toutes catégories.